

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La lutte commence à s'engager sérieusement en Bohême, entre les Prussiens et les Autrichiens; les armées se rapprochent et préludent, par une série de combats partiels, à la grande bataille qui semble devoir être livrée d'ici à peu. Chaque jour nous apprenons une rencontre nouvelle, et l'importance de ces rencontres s'accroît à mesure. Nous avons publié une dépêche de Berlin annonçant qu'un engagement avait eu lieu près de Turnau, dans la partie de la Bohême qui touche à l'extrémité sud-est de la Saxe, et que le détachement prussien de l'armée de l'Elbe qui y avait combattu, avait fait prisonniers sept officiers et cinq cents soldats autrichiens. Telle est du moins la version prussienne.

Aujourd'hui on mande, tant de Vienne que de Berlin et du théâtre même de la guerre, qu'un engagement beaucoup plus important a eu lieu le 27 sur un point plus à l'est, à Nachod et à Neustadt, au-dessous de Trautau, sur la route de Breslau à Pardubitz, entre un corps de l'armée prussienne de Silésie et une partie de l'aile droite de l'armée autrichienne du Nord. Sur l'issue de ce combat, les versions sont tout à fait contradictoires. Suivant les rapports prussiens, les Autrichiens auraient eu le dessous; ils auraient été forcés de reculer sur la forteresse de Josephstadt avec perte de trois drapeaux. D'après les relations autrichiennes, ce seraient, au contraire, les Prussiens qui auraient eu le désavantage: on leur aurait pris 18 canons; ils auraient dû laisser leurs morts et leurs blessés sur le champ de bataille; un de leurs officiers supérieurs serait allé demander à l'ennemi un armistice qui aurait été refusé. Attendons des renseignements ultérieurs; la vérité finira bien par se dégager du milieu de ces ténèbres. Il faut remarquer néanmoins que les dépêches autrichiennes concernant la bataille de Custozza ont été parfaitement correctes, tandis que le télégraphe prussien a déjà plus d'une fausse nouvelle sur la conscience.

De Francfort, on écrit que la Diète, qui ne s'est jamais réunie plus souvent et qui n'a jamais donné plus de signes de vitalité que depuis qu'elle a été déclarée morte par M. de Bismark et abandonnée par les petits satellites de la Prusse, la Diète a nommé le prince Charles de Bavière commandant en chef de l'armée fédérale, sous la direction suprême du général Benedeck. Elle a, en outre, décidé qu'une commission fédérale serait chargée de l'administration de la Hesse-Electorale, que les armées du prince Charles de Bavière et du prince Alexandre de Hesse ne tarderont sans doute pas à aller disputer à l'occupation prussienne. Quant à l'armée hanovrienne, son sort ne paraît pas encore fixe, les dépêches portent qu'elle a définitivement refusé la capitulation offerte par les Prussiens, et qu'elle fait effort pour s'ouvrir un chemin vers les armées fédérales.

De Berlin, on mande que les résultats connus des élections primaires, dans 267 arrondissements électoraux sur 500, constatent la nomination de 1,096 progressistes et libéraux contre 240 conservateurs. Mais il y a libéraux et libéraux, et les chiffres qu'on nous transmet

n'auront un véritable intérêt que lorsque ces nouveaux élus nous auront fait connaître, par le choix des députés, ce qu'ils pensent de la politique de M. de Bismark et de la guerre.

On écrit de Cracovie, 27 juin :

Les Prussiens ont attaqué de nouveau ce matin Oswieczin avec quatre bataillons d'infanterie, un régiment de lanciers et une demi-batterie. Ils ont été repoussés par les Autrichiens, qui avaient deux bataillons d'infanterie, cinq escadrons de lanciers et une batterie. La lutte a été acharnée. Les Prussiens ont repassé la Vistule. Les pertes sont très-graves des deux côtés.

Le gouvernement prussien a expédié de Berlin, 27 juin, le télégramme suivant :

(Officiel). — Un combat très-vif a eu lieu jusqu'à minuit, hier à Kochok (à l'ouest de Turnau), entre la division Horn et la brigade Potschappel.

Les Prussiens ont perdu un lieutenant-colonel et un capitaine. Ils ont fait prisonniers 500 soldats et 7 officiers autrichiens.

Dans le combat qui a eu lieu hier à Turnau, les Prussiens ont eu 2 officiers tués, 7 officiers blessés et 115 soldats tués ou blessés.

Les Chambres prussiennes seront probablement convoquées pour le 18 juillet.

Le Temps a reçu la dépêche suivante (service particulier) :

Vienne, 27 juin, 7 h., soir.

Le prince Frédéric-Charles a demandé un armistice.

Le général Benedeck a refusé.

La bataille, qui a commencé avant-hier à Munnchengraetz et Jungbunzlau, a duré hier toute la journée. Elle continue.

L'armée autrichienne avance; l'armée prussienne est menacée d'être coupée.

On lit dans la Gazette d'Erfurt, du 25 juin :

Les nouvelles arrivées ce matin des environs de Gotha, Langen Salza, Mülhausen, etc., ont excité ici une grande émotion. D'après des informations qui méritent foi, le roi et le prince royal du Hanovre ont passé la nuit sur la propriété de M. de Berlepoth, à Seebach, près de Grosshottern.

Les troupes hanovriennes s'y étaient concentrées avec de l'artillerie. Il est probable qu'elles se trouveront aujourd'hui derrière les hauteurs de Fahnen (au nord-ouest d'Erfurt) pour chercher à s'échapper vers le Sud ou par Diedendorf et les montagnes de la Thuringe ou par Gebesc et le territoire de Weimar.

On écrit de Gotha, le 26 juin :

Les pourparlers avec l'armée hanovrienne n'ont pas encore abouti. Le délai accordé expire ce soir. La Prusse a posé les conditions suivantes :

Les troupes seront renvoyées dans leurs foyers. Les officiers gardent leurs épées et leurs chevaux. Le roi et le prince royal auront pleine liberté pour le choix de leur résidence.

Le roi de Hanovre insiste pour obtenir que son armée puisse aller combattre à côté des Autrichiens contre l'armée italienne.

Il paraît que les Hanovriens, dont un officier supérieur autrichien aurait pris le com-

FEUILLETON.

2

L'HOMME AU CHIEN MUET

PAR

M. Prosper Vialon.

PREMIER VOLUME.

(Suite.)

Depuis l'arrivée du jeune homme, pas un mot n'avait été échangé entre le père et la fille. Mlle Du Taillis, au contraire, évitait de regarder l'étranger. Mais la Phrasie étant venue pour dresser le couvert, Du Taillis se risqua à observer le voyageur qui causait avec la jeune fille.

Dans ce court examen il comprit qu'il avait près de lui une personne considérable; et voulant de son côté se montrer important :

— Au milieu de tous ces acheteurs, dit-il, comme s'il eût repris une conversation interrompue, je ne sais à qui répondre. L'un me dit : M. le baron, vendez-moi votre château; l'autre : M. Du Taillis,

cédez-moi votre bien. Je ne vends ni ne cède; j'attends...

Ces mots du gentilhomme avaient plusieurs portées. Il apprenait à un étranger, dont l'intention était peut-être de devenir propriétaire dans le pays, qu'il était baron, possédant un château, et que de plus, jusqu'à un certain point, ce château était à vendre.

Mais M. de Treffieux ne paraissant pas impressionné, M. Du Taillis, qui l'observait toujours furtivement, continua :

— Décidément, reprit-il, le sous-préfet viendra vous voir cette semaine, il me l'a dit.

La jeune fille ne répondit pas davantage, et l'officier restant impassible, Du Taillis cessa de s'exhiber.

A ce moment, le marinier intervint dans des conditions si imprévues, qu'on eût pu croire, chez lui, à l'intention de faire changer les rôles.

— Commandant, dit le pêcheur en apportant un plat aussi long que la table du gentilhomme, voilà le plus beau barbillon que j'ai pris cette année; il est cuit dans du vin de la Galèse.

Le clos de la Galèse produit le meilleur vin du pays. Cette vigne appartenait aux comtes de Bourbon.

— Du poisson de l'Allier et du vin d'Henri IV, reparti en souriant le maître de Treffieux, vous me gâtez.

— Je crois qu'il sera bon, reprit Maubert; ma femme l'avait préparé pour moi.

Du Taillis examina le poisson du coin de l'œil.

— Qui est donc cet étranger, murmura-t-il, pour que Maubert lui donne un morceau réservé pour lui?

— Vous n'êtes pas assez près du feu, poursuivit l'hôtelier.

C'était dire clairement au gentilhomme de s'éloigner de la cheminée.

Le baron renouvela avec humeur le déplacement qu'il avait opéré à l'arrivée du maître de Treffieux. Dans ce déplacement exécuté en sens inverse par la jeune fille, la chaise de Mlle Du Taillis dévia, et mit en évidence, pour l'officier, le visage de celle qui l'occupait.

Le commandant vit alors qu'il était l'objet de l'attention presque fatigante du père et de la fille.

Du Taillis se demandait quel était ce personnage qui souffrait qu'un baron se dérangeât pour lui; ce poisson si gracieusement offert par le marinier dénotait surtout le gentilhomme.

La jeune fille, on le voyait, interrogeait ses souvenirs, et, pour aider à sa mémoire, considérait de plus en plus l'étranger.

Du Taillis parut subitement frappé d'une idée lumineuse. Il échangea tout bas quelques mots avec sa fille: plutôt quelques signes parlants que quelques mots.

— Oui, dit ensuite Mlle Du Taillis.

— Cela ne peut plus être un doute, reparti le baron.

Ces affirmations avaient été faites à haute voix. L'officier, surpris, leva les yeux; son regard rencontra celui du gentilhomme, il se vit reconnu.

Se levant et allant à Du Taillis qui, lui aussi, s'était levé :

— Je savais qui vous étiez, monsieur, lui dit-il, mais voulant renouveler connaissance avec vous, chez vous, j'avais recommandé que l'on tût mon nom.

— Ma foi! je ne vous ai pas reconnu au premier abord, reparti le gentilhomme; il y a vingt ans que vous avez quitté le pays.

— Pas tout-à-fait, répliqua le maître de Treffieux: mais il y a assez longtemps pour que l'envie me soit venue de visiter nos montagnes.

mandement, veulent gagner du temps pour recevoir un secours de la Bavière.

On dit qu'un officier supérieur hanovrien s'est rendu, avec une lettre, directement à Berlin.

Un officier supérieur prussien s'est rendu auprès du roi du Hanovre, et lui a proposé encore une fois, au nom du cabinet de Berlin, l'alliance prussienne. En cas d'acceptation, le roi et l'armée hanovrienne pourraient se retirer librement. Le roi de Hanovre persiste à vouloir combattre, à côté de l'Autriche, pour le rétablissement de la Confédération.

Les Hanovriens ont repoussé les conditions de capitulation qu'on leur avait proposées et se sont retirés vers le Nord, poursuivis par les troupes du général de Falkenstein.

Une dépêche de Gotha, du 27 juin, annonce que les Hanovriens se dirigent, à marches forcées, de Mühlhausen vers Sondershausen. Ils seront bientôt complètement cernés.

On écrit de Lubeck, à la date du 25 juin :

Le Sénat, sous la réserve du consentement de l'assemblée des citoyens, s'est déclaré prêt à conclure une alliance avec la Prusse, et à défendre au représentant de Lubeck à la Diète fédérale de participer aux délibérations de la Diète.

On écrit de Berne le 25 juin à la *Gazette de Cologne* :

Le conseil fédéral vient de recevoir du commandant des forces helvétiques dans le canton des Grisons, la communication officielle que les Autrichiens ont refoulé, de cantonnements en cantonnements, les gardes nationales italiennes postées au passage du Stelvid, et qu'ils se sont avancés jusqu'à Bormio.

Le conseil fédéral a ordonné, à la suite de cette communication, de nouvelles mesures militaires pour la sécurité des frontières de la Suisse.

Le roi d'Italie a envoyé à Florence, au président du conseil, une dépêche dans laquelle il est dit : « La bataille du 24 n'a été ni perdue ni gagnée. J'ai ordonné la concentration de toutes nos forces pour reprendre la campagne. L'esprit de notre armée est excellent. Elle demande à se battre. »

On écrit d'Ancone, à la *Provincia* :

Le 25 juin, vers 5 heures, les vedettes du Mont-Cornero ont annoncé que de nombreux navires approchaient. Toute la ville s'est transportée sur les hauteurs. On a bientôt reconnu que ces navires portaient pavillon aux trois couleurs. C'était la flotte italienne, sous les ordres de l'amiral Persano. Partie le 21 de Tarente, elle venait mouiller dans nos eaux. Le *Terrible* et le *Formidable*, qui étaient à Ancone, ont été la rallier. Cette flotte compte onze navires cuirassés, 14 autres frégates à vapeur de 1^{re} et 2^e classes. La flotte était venue

lentement, ayant eu vent que Tegethoff songeait à l'attaquer dans le trajet. Tegethoff est un brave marin qui a fait ses preuves dans la guerre de Danemark. Il paraît cependant qu'il n'a pas osé attaquer.

Le 27 au matin, la flotte autrichienne, composée de douze bâtiments, a paru en vue d'Ancone, mais elle s'est éloignée, en voyant que la flotte italienne faisait un mouvement pour aller l'attaquer.

La démission du ministère anglais est décidément un fait accompli. Lord Russell et M. Gladstone ont annoncé aux deux Chambres du Parlement, que la reine l'avait d'abord refusée à cause de la situation troublée du continent, mais qu'elle avait fini par l'accepter. La place est libre pour les tories. Le *Times* croit à la formation d'un ministère de coalition dont lord Derby serait le chef, et dans lequel figureraient avec son fils lord Stanley, M. Disraeli, sir Edward Bulwer-Lytton, et quelques autres membres connus du parti conservateur, MM. Horsman et Lowe, qui ont contribué à faire échouer le bill de réforme. Quelles seront sur la politique extérieure de l'Angleterre les conséquences de l'avènement des tories ?

On écrit de Londres, le 28 juin :

Le *Times* dit que la reine a envoyé le général Grey auprès du comte Derby, l'autorisant à former un ministère; lord Derby a désiré consulter d'abord ses amis politiques avant de donner une réponse.

Une réunion des vingt principaux amis du comte Derby sera tenue aujourd'hui. Le noble comte verra ensuite la reine, et lui fera connaître sa réponse.

Le *Morning-Post* dit que lord Derby a vu hier des hommes politiques, non-seulement de son propre parti, mais encore des libéraux et qu'il communiquera aujourd'hui à la reine une liste ministérielle où figureront les lords Landsdowne et Shaftesbury.

Le *Morning-Herald* ajoute que la section libérale modérée sera représentée dans le ministère.

Le *Morning-Star* assure que le nouveau cabinet sera ainsi composé : Derby, premier ministre ; Disraeli, chancelier de l'Échiquier ; Hardy, à l'intérieur ; lord Stanley, aux affaires étrangères ; sir B. Litton ou Cranbourne, aux colonies ; Peel, à la guerre ; Ellemoroug, aux Indes ; Packington, premier lord de l'amirauté ; Cairns, lord chancelier ; lord Lansdowne, président du conseil ; Walpole, chancelier du duché de Lancastre, ou lord Adderley ; Northote, au commerce ; Carnarvon, aux postes ; Lowe, *Poor law-Board* ; Malmesbury, lord lieutenant d'Irlande ; Naas, secrétaire pour l'Irlande ; Cranbourne ou Adderley à l'instruction publique.

Mercredi soir, 16,000 ouvriers ont tenu sur

la place Trafalgar-Square un meeting en faveur du projet de réforme électorale. Ils se sont rendus ensuite devant l'hôtel de M. Gladstone, puis devant le Reform-club, où ils ont poussé des cris enthousiastes.

Après ces manifestations, ils sont allés devant Carlton-House, club conservateur, où ils ont fait une démonstration hostile contre lord Derby.

La *Gazette officielle* publie une proclamation de la reine, qui déclare que le gouvernement anglais gardera la neutralité dans la guerre entre la Prusse et l'Autriche.

Les avis de Madrid portent que le cabinet O'Donnell a demandé, vu la gravité des circonstances, à suspendre provisoirement les garanties constitutionnelles, et qu'une commission de la Chambre des députés s'est déjà prononcée favorablement sur la proposition gouvernementale. D'après le *Moniteur du soir*, le duc de Tétuan aurait déclaré au Sénat, qu'il avait la preuve que l'insurrection était l'œuvre des progressistes purs et des démocrates. Que conclure de ce recours aux mesures exceptionnelles, sinon que le mouvement, qui d'ailleurs paraît avoir été très-menaçant dès le début, ou n'est pas encore tout-à-fait comprimé, ou bien est à la veille de recommencer ?

Les lettres de Madrid, du 26, annoncent que 21 sergents avaient été fusillés la veille. On croyait qu'un plus grand nombre serait fusillé le lendemain. Les insurgés hors Madrid se sont rendus. Les imprimeries des journaux démocratiques et progressistes ont été mises sous les scellés.

Les lettres de Constantinople, du 10 juin, annoncent qu'Omer-Pacha avait réclamé un renfort de 15,000 hommes d'infanterie et de deux régiments de cavalerie, pour l'armée du Danube. Ces forces devaient lui être expédiées le lendemain.

La Porte a chargé un de ses agents de lui négocier, en Europe, un emprunt de 800,000 livres sterling.

On parlait d'une nouvelle insurrection de Joseph Karam ; mais on assurait que Daoud-Pacha négociait un arrangement, à la condition que la promesse de Karam serait garantie par le patriarche maronite.

On lit dans la *Patrie* :

Plusieurs journaux étrangers ont annoncé que la France et l'Angleterre allaient envoyer des escadres en observation dans l'Adriatique et dans la mer du Nord.

Nous croyons savoir qu'on ne fait, dans nos ports, aucun armement en vue d'une mesure de ce genre.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Nouvelles Diverses.

La *Gazette de France* a reçu le *Communiqué* suivant :

« Dans son numéro du 24 juin, la *Gazette de France* reproduit un entrefilet emprunté au *Mémorial diplomatique*, et d'après lequel une députation de marchands notables de Paris serait allée demander au préfet de police si rien n'empêchait « d'organiser une manifestation spontanée, » pour le cas où la nouvelle d'une victoire de l'Autriche serait officiellement confirmée.

« Cette assertion est complètement inexacte. »

— On lit dans l'*Echo du Nord*, du 27 juin :

« Le grand théâtre de Lille a couru hier soir un immense danger, et nous en devons la conservation au chef machiniste, Gaston Degraef, qui l'a sauvé à force d'énergie et de présence d'esprit.

« Une frise en bâtis, qui devait servir pendant l'acte de la Forêt des sycamores, avait été descendue par un machiniste pendant l'acte du pays du jaune. On sait que dans les féeries où se trouvent un grand nombre de changements à vue, les décors sont préparés à l'avance. La frise s'étant détournée de sa route, s'appuya sur une herse dont tous les bœufs étaient allumés.

« La herse était recouverte de sa plaque de tôle et entourée de son grillage, aussi la frise ne prit-elle pas feu immédiatement, mais elle s'échauffa progressivement et s'enflamma tout d'un coup dans toute sa longueur. Plusieurs personnes virent en même temps le danger, une seule put songer immédiatement aux moyens de sauvetage, ce fut le chef machiniste, Gaston Degraef. Il s'élança sur le cintre, se précipita sur un faux pont qui dominait de quatre mètres la frise enflammée, et au milieu des flammes qui le menaçaient et de la fumée qui l'étouffait, il commença à couper les cordes qui retenaient la herse et la frise.

« Etouffé et aveuglé, il traversa la scène dans toute sa largeur, coupant au passage les cordes tendues : à la quatrième corde, il entendit un craquement qui l'encouragea dans son œuvre de sauvetage, car il lui prouva que herse et frise allaient céder ; à la sixième corde qu'il trancha, tout tomba sur la scène, et les pompiers purent inonder à leurs pieds la frise qui menaçait, dix secondes auparavant, de porter l'incendie dans tout le théâtre.

« Dès le premier moment du danger, le rideau avait été baissé, et cette faible barrière avait suffi pour rassurer le public, qui ne voyait pas ce qui se passait. Dans la coulisse, une vive émotion s'empara d'une partie de la troupe. M^{lle} Anna, la charmante Giroflée, tomba dans une faiblesse dont on eut du mal

— Vous pourriez à la rigueur dire vos montagnes, fit observer Du Taillis ; Michel, ne pouvant, comme son maître, se faire conquérant, s'est fait envahisseur : il a reculé les confins de Treffieux jusqu'aux Gouttes ; et c'est de ce côté qu'il s'est le moins étendu : car, enfin, je suis là...

Dans l'énumération de l'agrandissement de Treffieux, le baron avait oublié volontairement, sans doute, de mentionner deux prairies et un bois, c'est-à-dire la meilleure partie de sa propriété, vendue par lui au régisseur du commandant.

— Vous me faites comprendre, reprit le jeune homme, l'insistance que mettait Michel à me faire revenir. Il lui tarde de me voir stupéfait en considérant l'étendue de mes domaines.

— Ignorez-vous ces acquisitions ? fit avec surprise le gentilhomme.

— Complètement. Michel, vous devez le savoir, a des pouvoirs illimités ; c'est lui qui fait et qui défait ; il a même, à mon insu, acheté pour moi des terrains en Afrique. J'ai dû apprendre sur place, en revenant d'une expédition, que j'étais sur mon bien.

— Ah ! vous êtes grand propriétaire en Afrique ? interrompit le baron ; dans ce pays ce surcroît de

fortune est ignoré ; continuez donc votre repas, monsieur le comte ; nous allons, nous, gagner les Gouttes, apportant à Mme Du Taillis une heureuse nouvelle ; celle de votre arrivée.

Les Du Taillis partirent sans que la jeune fille eût dit un seul mot. L'officier souriait du titre de comte qui lui était rendu, à propos de ses propriétés d'outre-mer, lorsqu'il entendit discuter vivement dans la cuisine ; puis le bruit d'une voiture qui traversait la cour, puis la voix haute et grondeuse du marinier.

Peu après, Maubert entra dans la salle à manger.

Le maître de Treffieux, pensant que l'hôtelier avait eu quelque altercation de famille, au lieu de lui parler, lui fit signe de s'asseoir, donnant ainsi à l'artisan le temps de se remettre, car Maubert paraissait grandement irrité. Mais comme le pêcheur, au lieu de se calmer, maugréait :

— Vous êtes contrarié, Maubert, dit le jeune homme, il ne vous est rien arrivé de fâcheux ?

— Une misère, répartit le marinier. Ce n'est pas la valeur qui m'a mis en colère ; c'est de voir que l'on veuille rouler carrosse, bien qu'on n'ait pas d'argent pour payer son souper.

Ceci s'adressait trop directement aux habitants des

Gouttes pour que le commandant pût s'y tromper.

— M. Du Taillis serait-il mal dans ses affaires ? demanda-t-il.

— Pardi ! fit Maubert, vous devez le savoir mieux que personne.

— Le savoir, et comment ?

— Vous avez déjà plus de la moitié de son bien.

— J'ai la moitié de son bien ? répliqua de plus en plus surpris le maître de Treffieux.

— Vous ne savez donc pas que votre régisseur a démembré les Gouttes ?

— Je n'en savais pas un mot ; et ce que vous m'apprenez me peine ; je suis fâché que Michel ait agrandi Treffieux aux dépens de la propriété de M. Du Taillis.

— Le père Michel a augmenté votre bien au dépens de votre bourse, interrompit le marinier ; ne soyez donc pas fâché de ce qu'il a fait. Cette vente détaillée est venue à propos pour le domaine, qui, sans elle, fût tombé tout d'un bloc entre les griffes de la bande noire.

— Alors, répartit le jeune homme, je ne puis que plaindre mon malheureux voisin.

— Si vous plaignez tous ceux qui sont ruinés, dit Maubert, vous aurez fort à faire, notre pays est

perdu : les marchands de biens sont tombés sur lui, comme des grêles sur une bête morte...

— Et la raison de ces désastres ? demanda le commandant.

— Les vieux usages sont partis, répondit le pêcheur ; les nouveaux usages sont venus, et la bande noire est arrivée... Autrefois, dans tout notre pays, vous n'eussiez pas compté trois carrosses...

— Je vois, dit en riant le maître de Treffieux, que vous êtes l'ennemi juré des voitures à quatre roues.

— Je suis pour ceux qui conservent leurs pataches, lorsqu'ils ne peuvent graisser qu'un essieu, dit Maubert.

— Cet enseignement, qui serait bon pour tout autre, ne me regarde en rien, répliqua l'officier, attendu que, par profession, je voyage à cheval et que je n'ai peut-être plus une voiture à la maison, ce qui m'ôte l'idée de tout échange.

— Vous pouvez, dit l'aubergiste, avoir des équipages de toutes sortes ; la fortune et l'ordre sont chez vous, c'est être deux fois riche. Seulement ne parlez pas trop de carrosses avant d'avoir visité vos remises... Il est passé ici, ces derniers temps, allant à Treffieux, toute une équipe de voitures et de chevaux.

à la lirer; le groupe des danseuses fut pris d'une telle panique, que les unes couraient affolées dans les couloirs; tandis qu'une autre demi-nue, tenant sa chemise relevée à la ceinture et sa crinoline à la main, s'enfuit jusqu'à la place de Théâtre.

» L'absence de tout danger remit bientôt l'ordre dans le théâtre, et la représentation, interrompue pendant près d'une heure, reprit son cours.

— On lit dans l'Événement :

La viande de cheval va donc s'étaler au regard du passant; la préfecture de la Seine, après avoir mûrement réfléchi, s'est décidée à laisser aux pauvres diables cette nourriture tout aussi saine qu'une autre et qui n'avait encore servi qu'à l'alimentation générale des rats.

Le cheval, détrôné par la vapeur, va faire concurrence à la vache enragée.

Il est défendu aux nouveaux bouchers de servir les éperons comme réjouissance.

Nous allons assister à un spectacle curieux: il est certain que les nourisseurs vont se mettre à engraisser des chevaux.

À côté des anglais, si grêles et louchés sur des cordes à nœuds, nous allons voir des boules informes que Buffon n'avait pas prévues.

La plus belle conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce noble et fougueux animal, qui sera bientôt apprêté aux petits oignons et aux carottes nouvelles.

Le pot-au-feu hennit de joie et les cuisinières vont tous les matins prendre une leçon au ménage Sauton.

M. Arnault songe à fonder le restaurant de l'Hippodrome pour les invalides du Camp du Drapeau.

La promenade des chevaux gras aura lieu dans Paris le premier jour du carnaval.

Les chevaux gras seront tirés par des bœufs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Louvet, maire de Saumur, a pris la parole au Corps-Législatif, dans la discussion du budget, en faveur des droits d'octroi. A plusieurs reprises, ses observations ont été accueillies par des marques chaleureuses d'approbation. M. Ernest Picard a eu la parole pour répondre à M. Louvet.

Depuis quelque temps l'opinion publique est de plus en plus préoccupée d'une amélioration à introduire dans notre ville, laquelle intéresse au plus haut degré, non-seulement le bien-être, mais encore l'hygiène et la santé publiques. Nous voulons parler d'un service public d'eaux de Loire, dès longtemps réclamé par les vœux unanimes de toute la population. Le temps paraît venu où ce bienfait ne peut plus être ni refusé ni ajourné. Tous et chacun

attendent impatiemment la session de mai du Conseil municipal, dans la pensée d'en voir sortir la réalisation de leurs espérances.

Par la reconstruction de notre Hôtel-de-Ville, de notre Théâtre, de nos Halles, le percement de la rue Beaurepaire et bientôt l'édification de l'hôtel des postes, l'administration municipale a donné satisfaction à de légitimes intérêts. L'Hôtel-de-Ville et le futur Square offriront dans cette partie de la ville un ensemble gracieux et relativement grandiose; la prolongation de la rue Beaurepaire était dès longtemps indiquée par la nature des lieux; l'hôtel des postes répondra enfin aux besoins du commerce et du public obligés depuis si longtemps de se prêter, à leur grand préjudice, aux convenances particulières des directeurs des postes. Le joli carrefour de l'Écu de Bretagne, ce point si central de notre ville, y trouvera d'ailleurs un embellissement naturel et indiqué.

Pour tout dire en un mot l'aspect général de notre ville a été très-heureusement modifié; aussi n'entendons-nous ni critiquer ni regretter ces dépenses; mais nous ne pensons pas qu'elles doivent paralyser une autre création bien autrement utile, en ce sens qu'elle est appelée à satisfaire directement les besoins de toutes les classes de la population indistinctement. Nous croyons savoir que l'administration municipale se préoccupe de l'organisation d'un service d'eau et qu'elle ne serait arrêtée que par la question des voies et moyens.

Quant à nous, nous ne pensons pas que là se trouve un obstacle infranchissable en présence d'une œuvre si utile et si désirée à réaliser. Nous sommes profondément convaincus qu'en cette circonstance, comme dans tant d'autres, il suffit de vouloir pour pouvoir. Nous pensons que la dépense qui doit en résulter peut être répartie sur un certain nombre d'années et qu'il n'y aurait que justice à ce que le budget municipal en fasse peser la charge sur ceux qui en jouiront plus tard avec ou, au besoin, après nous. Nous pensons que le remboursement prochain et définitif d'un emprunt précédemment contracté, en libérant d'autant la position financière, permet d'affecter les ressources qui lui étaient appliquées à la création que nous demandons, et qu'on pourrait trouver un entrepreneur qui acceptât les conditions qui en résulteraient.

Rien donc ne nous paraît devoir faire ajourner la création de ce service d'une utilité de premier ordre, d'une nécessité reconnue, qui doit apporter dans notre ville la propreté qui lui manque, la salubrité qui en est la conséquence, et contribuer dans une large mesure au bien-être, à la santé de tous.

Nous ne craignons point de nous faire ici l'écho de toute la population, en plaçant cette humble requête sous les yeux de nos représentants. Nous sommes convaincus qu'après avoir tant fait pour l'embellissement de la cité, ils ne voudront pas laisser leur œuvre impar-

faite en ajournant une dépense qui peut-être aurait dû précéder beaucoup d'autres.

En nous exprimant ainsi; nous n'avons aucune intention de critiquer ce qui existe, nous repoussons toute insinuation malveillante, nous apercevons le bien qui est fait et nous ne pouvons fermer les yeux devant celui qui reste à faire.

Samedi dernier ont eu lieu, au milieu d'une affluence nombreuse, les obsèques de M. Bucher de Chauvigné, député au Corps-Législatif et membre du conseil général. Les coins du drap mortuaire étaient tenus par M. Louvet, député et président du Conseil général, M. le préfet, M. le maire et M. Parage-Farrau, conseiller général. La cérémonie religieuse terminée, et après les dernières paroles de l'Église, M. Louvet, se faisant l'heureux et éloquent interprète des sentiments qui animaient l'assistance, a payé, dans le discours suivant, un légitime tribut de regrets à l'homme de bien que venait de perdre le département de Maine-et-Loire:

« Messieurs,

» Une vie précieuse et utilement remplie vient de s'éteindre. Avant que ce qui fut ici-bas son enveloppe mortelle disparaisse à nos regards, je viens, au nom du Conseil général, au nom de la Députation de Maine-et-Loire, et du Corps-Législatif tout entier, saluer d'un suprême adieu l'homme éminent dont la perte est si universellement et si profondément sentie.

» Gustave Bucher de Chauvigné, né à Angers, le 12 avril 1802, était une de ces natures droites et généreuses qui commandent l'estime dès qu'on les rencontre, et qui attirent l'affection dès qu'on les connaît. Entré de bonne heure dans la magistrature, il vit sa carrière brisée par la révolution de 1830; et, si regrettée par lui que fut cette carrière, il ne songea point à la renouer, sacrifiant en cela ses goûts personnels à ses convictions politiques appuyées sur de respectables traditions de famille. Ce fut donc dans la retraite que la confiance publique vint le chercher pour le faire successivement conseiller général de Maine-et-Loire, secrétaire, puis vice-président de ce même conseil, maire de Grez-Neuville, et député aux Assemblées législatives.

» Il a été donné à celui qui parle en ce moment devant vous, Messieurs, de suivre Bucher de Chauvigné dans presque toutes ces diverses fonctions.

» Plus que personne, j'ai donc pu apprécier les remarquables qualités de cet excellent collègue; plus que personne, j'ai le devoir de rappeler cet esprit d'ordre et ce zèle intelligent qu'il apportait dans toutes les affaires qui lui étaient confiées, et dont les éclatants témoignages se retrouvent à chaque pas, ici, dans cette commune de Grez-Neuville qu'il a

parlé de tant d'autres choses, que je l'avais oublié. La position du bourgeois des Gouttes est perdue. Cet homme est un bourreau d'argent; il mangerait Treffieux... Faut-il vous dire ce que je sais sur M. du Taillis.

— C'est inutile, répondit le commandant, je suis las du voyage, il me tarde d'arriver chez moi... Votre poisson était parfait, reprit-il, en voyant un nuage sur le front de l'hôtelier; la Maison-Blanche est toujours un bon gîte.

— Les personnes de votre rang et de votre fortune, dit le pêcheur, trouvent toujours tout excellent chez les autres.

— Quand tout est bon.

— Quoique paysan, répartit le marinier, je sais ce que je dis: dans nos maisons, en fait de bourgeois, il n'y a que les parvenus et les endettés qui se plaignent.

(La suite au prochain numéro.)

tant aimée et qui était placée depuis si longtemps sous son patronage et sous son habile direction; plus que personne, je dois signaler ce bon sens sûr et ferme qui lui faisait saisir immédiatement et sans hésitation le côté vrai des choses; cette modération d'opinions qui le rendait juste envers tous, sans nuire cependant à la consistance de son caractère; ce dévouement au bien public, qui était d'autant plus efficace qu'il procédait doucement et sans bruit; enfin, cette simplicité et cette modestie qui le portaient à se contenter joyeusement de la seconde place, quand il était digne d'occuper la première.

» Voilà, Messieurs, esquissé à grands traits le portrait de l'homme public qui vient de nous être enlevé par une mort rapide et prématurée.

» L'Empereur Napoléon III, juste appréciateur de tous les services et de tous les mérites, l'avait nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1860.

» Parlerai-je maintenant de l'homme privé?

» Les regrets unanimes que la nouvelle inattendue de sa maladie et de sa mort a causés sur les bancs du Corps-Législatif où il siégeait encore naguères, le concours de toute cette population, ce deuil, ces larmes, parlent plus éloquemment que tous les discours. Accessible aux petits comme aux grands, la bienveillante obligeance de Bucher de Chauvigné était infatigable. Quiconque frappait à sa porte pour demander un conseil ou un service, ne se retirait jamais sans avoir obtenu ce qu'il était venu chercher. Indulgent et bon pour tout le monde, il était réservé et discret dans le choix de ses amitiés; mais quand une fois il avait donné son cœur, celui qui était honoré de ce privilège pouvait compter sur un attachement profond et durable. Aussi toutes les amitiés qu'il s'est choisies lui sont-elles demeurées constamment fidèles. Qu'il soit permis à l'une des plus anciennes, parmi ces amitiés, de dire ici, au nom de toutes les autres, que chacune d'elles, en se pressant autour de cette fosse, semble vouloir faire en quelque sorte deux parts d'elle-même: l'une qui suit là-haut l'ami qui s'en est allé pour quelque temps nous précéder devant Dieu; l'autre qui reste ici-bas et qui se reporte, sincère et cordiale, vers une famille devenue pour nous désormais le souvenir vivant d'une noble affection disparue.

» La fin de Bucher de Chauvigné a été comme sa vie, courageuse et chrétienne. Atteint presque subitement d'un mal dont les progrès ont bientôt défilé tous les secours de la science, il a mis la dernière main au règlement de ses affaires avec une fermeté et une résignation dont la Grâce Divine seule possède et communique le secret. Il a voulu, de son lit de mort, présider à la célébration d'un événement de famille préparé dans la joie, accompli dans les larmes. Ainsi donc, de Chauvigné, tu devais nous donner tous les exemples! Tu laisses à tes enfants et à tes amis le modèle d'une belle vie couronnée par une pieuse mort. Méditons ces leçons, Messieurs, et mettons-les à profit. Heureux les hommes, même ceux qui tombent avant l'âge, comme l'ami que nous pleurons, heureux, dis-je, les hommes qui, en abandonnant cette terre pour aller recevoir leur récompense dans la véritable patrie, laissent ici-bas, après eux, autour d'une mémoire bénie et vénérée, d'aussi beaux exemples et d'aussi salutaires enseignements! »

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODFR.

Dernières Nouvelles.

Reinerz, 27 juin, soir. — (Officiel). — L'armée du prince royal a rencontré, ce matin, l'ennemi supérieur en nombre. Les Prussiens se sont trouvés à Nachod, en face du corps autrichien Ramming et de la division de cavalerie de réserve, commandée par le prince de Schleswig-Holstein.

Après un combat violent, qui a duré jus-

— Etes-vous sûr que c'était pour Treffieux? repartit avec étonnement le jeune homme.

— Pardi! répliqua Maubert, le cocher de Mme de La Sablière menait la tête de ces équipages.

— Diable! fit l'officier avec un singulier sourire, ma tante s'est souvenue qu'elle avait un neveu... à moins que tous ces équipages ne soient pour elle, si son intention est de venir à Treffieux.

— Oh! poursuivait Maubert en branlant la tête, Mme de La Sablière ne viendra plus à Treffieux.

— Comment pouvez-vous savoir ce que moi je ne sais pas? répondit avec quelque roideur le jeune comte.

— Je n'affirme rien, monsieur, je suppose, répondit l'aubergiste assez interloqué, et je dis avec raison qu'après les pertes douloureuses que Mme la marquise a faites dans ce château, elle ne doit pas désirer le revoir.

Le commandant examina Maubert, comme on regarde son interlocuteur quand on soupçonne chez lui une arrière-pensée.

— Ma tante est-elle venue à Treffieux depuis la mort de mes parents? demanda-t-il.

— Je ne le pense pas.

— Vous avez raison, Maubert, interrompit l'offi-

cier; je me souviens maintenant que, pour les intérêts qu'elle avait à régler avec la succession de mon père, elle refusa d'y venir. Michel dut aller passer un mois chez elle... Ces faits se présentent avec d'autant plus de précision à ma mémoire que ceci se passait à l'époque de la naissance de Jeanne; la femme de Michel était fort avancée dans sa grossesse au moment de ce voyage, et, ne voulant pas se séparer de son mari, revint à Treffieux avec un enfant... la fille de Michel est née à la Sablière...

— Un enfant tard venu, murmura le marinier.

— Après vingt années de mariage, je crois.

— Oui, répéta Maubert, après vingt années de ménage: je m'en souviens bien; on annonça l'enfant avant d'avoir parlé de la grossesse.

Le maître de Treffieux examina Maubert, qui, sous le regard de l'officier, baissa les yeux. Ces deux hommes restèrent quelques instants silencieux; puis le comte, qui désirait sans doute donner un autre cours à la conversation, revint aux Du Taillis.

— Ne vous exagerez-vous point la position de mon voisin? demanda-t-il.

— Quel voisin? fit en sursaut le marinier.

— M. du Taillis.

— Depuis qu'il a été question de lui, nous avons

qu'à trois heures de l'après-midi, les Autrichiens ont été forcés de se retirer, poursuivis par la cavalerie prussienne.

La perte des Autrichiens est considérable, celle des Prussiens faible.

Le prince royal est avec son armée. On a pris à l'ennemi, 5 canons, 2 étendards et un drapeau.

La cavalerie a fait beaucoup de prisonniers.

Cracovie, 27 juin. — A Oswieczim, un bataillon et demi, deux escadrons de lanciers et une demi-batterie ont, après un combat de dix heures, rejeté de l'autre côté de la Vistule les Prussiens, qui avaient trois compagnies de fusiliers, trois bataillons de la landwehr et un régiment entier de lanciers.

Gotha, 28 juin. — Les Hanovriens, cernés par les corps prussiens, sont entrés en négociations sur la capitulation.

Francfort, 29 juin. — On assure que les Hanovriens, après un combat favorable, ont forcé le cordon des troupes prussiennes, et sont arrivés à Meiningen.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BOURSE DU 28 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 63 75.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 92 50

BOURSE DU 29 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 63 25.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 92 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,
Aux enchères publiques,
DE MORCEAUX DE VIGNE

Situés en la commune de Montreuil-Bellay, et dépendant de la succession de M^{me} MAUGEIS-JOLLY.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay, le dimanche 15 juillet 1866, à midi.

La vente est poursuivie à la requête de M. Henri-Gabriel-Michel Maugeis, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay, et de M. Félix-Gabriel-Michel Maugeis, receveur de l'enregistrement, demeurant à Angoulême, agissant en qualité d'héritiers, sous bénéfice d'inventaire, de feu M^{me} Louise Jolly, veuve de M. Henri-Jean Maugeis, leur mère, ayant pour avoué constitué M^e Che-deau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de M. Aimé-Urbain Chapin, médecin, demeurant à Mazé, agissant en qualité de tuteur de M. Alphonse Chapin, son fils majeur, interdit, issu de son mariage avec la dame Marie-Clarisse Maugeis, et héritier, sous bénéfice d'inventaire, de ladite veuve Maugeis, son aieule, M. Chapin, ayant constitué pour avoué M^e Poulet, avoué, demeurant à Saumur;

Et M. Félix-Gabriel-Michel Maugeis, receveur de l'enregistrement, demeurant à Angoulême, agissant en qualité de subrogé-tuteur dudit sieur Chapin fils, interdit;

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance saillant à Saumur, en date du 2 juin 1866, enregistré et signifié.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1^{er} Lot.

Un hectare 32 ares de terre, joignant au nord un chemin, au midi Derouetteau, au levant Rideau, au couchant Raizin, situés dans le clos de Villeneuve, en la commune de Montreuil-Bellay, mis à prix à mille neuf cent cinquante francs, ci..... 1,950 fr.

2^e Lot.

Trente-cinq ares 20 centiares de terre, joignant au nord un chemin, au midi Derouetteau, au levant Charles Milteau, et au couchant Rideau, situés dans le clos de Villeneuve, dite commune, mis à prix à quatre cent quarante francs, ci..... 440 »

3^e Lot.

Trente-cinq ares 20 centiares de terre en luzerne, joignant au nord un chemin, au midi Morillon, au levant M. Guibert, au couchant M. Chereau, sis au lieu de la Folie ou les Pretais, mis à prix à six cent quatre-vingts francs, ci..... 680 »

Total des mises à prix, trois mille soixante-dix francs, ci..... 3,070 »

Le cahier de charges a été déposé en l'étude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 25 juin 1866.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 26 juin 1866, f^o , c^o . Reçu 1 franc, dixième et demi, 15 centimes. (311) PARISOT.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

VENTE

Sur saisie immobilière,

D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES, Situées à Montreuil-Bellay.

L'adjudication aura lieu le 28 juillet 1866, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, séant au Palais-de-Justice de cette ville.

On fait savoir qu'il sera procédé, le 28 juillet 1866, heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, séant au Palais-de-Justice de cette ville, à l'adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une maison, située à Montreuil-Bellay, sur la place des Ormeaux, joignant par le devant cette place, par derrière le sieur Derouet, au nord M. Meschin, et au midi le sieur Renard; laquelle maison est composée de deux chambres au rez-de-chaussée, avec grenier sur le tout, une petite cour ensuite, dans laquelle il existe une fontaine et diverses petites servitudes.

Cet immeuble a été saisi à la requête de M. Jean-Baptiste Grellepois, horloger, et de dame Célestine Charrier, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble ville de Doué-la-Fontaine, ayant pour avoué-constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, en l'étude duquel ils font élection de domicile, sur André Langlois, cultivateur, et Jeanne Goglais, sa femme, demeurant ensemble commune de Méron, suivant procès-verbal de Milon, huissier, à Montreuil-Bellay, en date du 24 avril 1866, enregistré, visé le même jour par le maire de Montreuil-Bellay, et transcrit, après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de Saumur, le 4 mai 1866, vol. 20, n^o 24;

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix de..... 100 fr. en sus des charges.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements: soit à M^e BEAUREPAIRE, avoué-poursuivant la vente, soit au Greffe du tribunal civil de Saumur. Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 27 juin 1866.

Signé: BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 28 juin 1866, f^o , c^o . Reçu un franc quinze centimes, décime et demi compris. (312) Signé: PARISOT.

M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, demande un petit clerc. (313)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON ET JARDIN

Rue de Bordeaux, n^o 7.

Etude de M^e DUREAU, notaire à Chemillé.

A LOUER

Présentement,

OU A VENDRE

L'HOTEL DE LA CROIX-BLANCHE, situé à Saint-Pierre de Chemillé, près de la gare du chemin de fer, occupé par M. Sauleau, comprenant une grande maison avec ses dépendances, jardin, cours, écuries pour chevaux, et vastes granges pouvant loger 400 bœufs.

S'adresser à M^e DUREAU, notaire à Chemillé. (314)

Etude de M^e ROCHET, notaire à Nantes, quai Brancas, 8.

VENTE

PAR LICITATION

Le lundi 16 juillet 1866, heure de midi,

En l'étude et par le ministère dudit M^e ROCHET,

DU

CAFÉ DE FRANCE

Sis à Nantes, place Graslin,

Sur la mise à prix de 75,000 francs.

La vente comprendra le fonds et l'achalandage du Café, tous les meubles et objets mobiliers servant à son exploitation et le droit au bail des lieux.

Pour les renseignements, s'adresser audit M^e ROCHET, notaire à Nantes. (315)

Etudes de M^{es} DUFOUR, notaire à Gennes, et HAMELIN, notaire à Saint-Georges-le-Tourel.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION OU A L'AMIALE,

Le dimanche 15 juillet 1866, après midi,

A Gennes, en l'étude de M^e DUFOUR,

LES BIENS

Ci-après désignés,

Situés commune des Rosiers:

1^o Une closierie, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, prés et terre labourable en un seul tenant, contenant 2 hectares 10 ares, sise à Moncottier, exploitée par Girard..... 2 h. 10 a.

2^o Une pièce de terre, sise au même canton, exploitée par Battais-Delaunay, contenant... 3 96

Total de la contenance 6 h. 06 a.

La pièce de terre pourra être détaillée. La division en est facile et la jouissance immédiate.

S'adresser, pour visiter les biens, aux fermiers, et aux notaires pour traiter et pour tous renseignements.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIALE,

en totalité ou par lots,

UNE PROPRIÉTÉ,

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, près l'église, comprenant maison de maître, maison de fermier, caves, pressoirs, pavillon, beau jardin et trois clos de terre et vigne: le tout contenant trois hectares vingt ares.

S'adresser, pour visiter cette propriété et pour traiter, à M. Louis BOUTET, expert à Saint-Cyr, mandataire de M. et M^{me} GASSEAU, ou à M^e CLOUARD, notaire. (306)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Lundi 2 juillet 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez M^e V^e Dugué, rue de la Fidélité, à la vente publique aux enchères, d'objets mobiliers.

Il sera vendu:

Lits, couettes, matelas, rideaux, couvertures, canapés, fauteuils, chaises, bureau, tables, guéridons, pendules, armoire, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le mercredi 4 juillet 1866, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M^{me} veuve DEVILLE, tenant un restaurant, rue du Portail-Louis, à la vente aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu:

Un billard et ses accessoires, banquettes garnies en velours, tables de marbres, tables et chaises de salle à manger, réchauds, bols et couverts en ruolz, quantité de cristaux et porcelaine, accessoires de café, belle batterie de cuisine en cuivre, pendules, flambeaux, bureau, lits, couettes, couvertures, rideaux, matelas, vins, liqueurs, eaux-de-vie, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1867,

UNE MAISON, jardin et servitudes, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 19. S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue de Bordeaux. (295)

A LOUER

présentement,

PORTION DE MAISON

Ayant sortie sur la place de la Bilange.

S'adresser à M. CHAMBOURDON.

A VENDRE

OU A ÉCHANGER

Une jolie petite jument, demi-sang, âgée de cinq ans, s'attelant et se montant parfaitement. S'adresser à M. CHAMBOURDON.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 7 juillet 1866, il sera procédé, à 3 heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 500 quintaux de paille de litère, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n^o 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota: La denrée sera livrée entre deux fers. (304)

A VENDRE

UNE FANEUSE, en très-bon état et qui a parfaitement fonctionné pendant trois ans.

S'adresser à M. LEFÈVRE, rue du Portail-Louis, 17. (205)

A VENDRE

Une très-jolie et très-bonne petite JUMENT, âgée de 6 ans, pur sang.

S'adresser à M^{me} RAGUIDEAU, sur les Ponts. (302)

A VENDRE

UNE AMERICAINE à 4 roues. S'adresser à M. BERGE, sellier.

Si on le désire, on vendra UNE JUMENT et son harnais. (287)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (163)

A LOUER

UNE MAISON fraîchement tapissée, située près le Champ-de-Foire, avec cour, jardin, remise, écurie, et droit de pêche dans un bassin de 28 ares.

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRER

Rue Cendrière, n^o 6,

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines, cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n^o 8. (194)

JOURNAUX A DOMICILE.

Les personnes qui désireront recevoir à domicile le *Moniteur du soir*, l'*Événement* et la *Presse illustrée*, peuvent s'adresser à M^{me} GRÉGOIRE, bibliothécaire à la gare, seule correspondante de ces journaux. (310)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n^o 40. (274)

Saumur, imp. de P. GODET.